

Plan d'actions régionales 2020

Cette année, notre Plan d'actions régionales (PAR) s'inscrit pleinement dans le nouveau projet stratégique de l'Anfh (2020 – 2023).

Ce sont donc 17 actions de formations qui composent ce PAR 2020, avec 8 actions nationales (AFN) – qui sont le fruit du partenariat entre l'Anfh et la DGOS impulsant les thématiques en lien avec les grands enjeux de santé publique – et 9 actions régionales (AFR) qui résultent de la concertation entre tous les acteurs de l'Anfh Corse.

Ces AFR s'articulent autour de 4 axes :

- Prise en charge du patient ;
- Organisation et stratégie hospitalière ;
- Usagers et leur famille ;
- Développement durable.

À travers ces actions qui viennent compléter vos plans de formation, nous souhaitons favoriser l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle continue, soutenir le développement des compétences et accompagner les évolutions de vos structures.

Vous trouverez également dans ce PAR les projets régionaux qui viennent enrichir notre offre de service auprès des établissements adhérents. Cette année, ce sont notamment 4 dispositifs qui accompagneront et soutiendront vos actions internes :

- Éthique & Numérique, pour former et sensibiliser vos agents sur leurs usages numériques au regard de l'éthique professionnelle ;
- PRODIG, notre offre de formation en e-learning et serious game ;
- Hôpital écoresponsable, afin d'entreprendre une démarche durable aussi bien dans le développement de votre organisation que dans la prise en charge du patient ;
- Projet Voltaire, formation à distance dédiée à l'orthographe, qu'il s'agisse de réviser les fondamentaux ou de viser l'excellence en matière d'orthographe.

Enfin, l'offre en matière d'accompagnement à la mise en œuvre de la GPMC a été renouvelée par l'Anfh nationale et s'articule notamment à travers un accompagnement conseil et des formations-actions, ainsi que de la formation continue à destination des cadres.

Le délégué régional
Joïce CARON

Sommaire

Éditorial	p. 03
Présentation générale de l'Anfh	p. 06
Financements Anfh	p. 07
Les services destinés aux établissements adhérents	p. 08
Une équipe à votre service - Comment venir à l'Anfh Corse ?	p. 10
Les chiffres-clés	p. 11
8 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh	p. 12
Plan d'actions régionales 2020	p. 14
Projets régionaux PAR 2020	p. 16

01 **Prise en charge du patient** **19**

- > Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée20
- > Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé.....21
- > Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire.....22
- > Initiation aux techniques de l'hypnose dans la Fonction publique hospitalière23
- > Rôle et place de l'ASH en EHPAD.....24
- > Se recentrer sur le patient/résident dans le cadre d'une prise en charge quotidienne25

02 **Organisation et stratégie hospitalière** **27**

- > Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine.....28
- > Les incontournables de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des soins29
- > Travailler la nuit30

03 **Usagers et familles** **31**

- > Accompagner les aidants.....32
- > Distance relationnelle entre usagers et professionnels: un équilibre à trouver33
- > Précarité et rupture des parcours de soins34
- > L'accueil à l'hôpital.....35
- > La place des familles en institution.....36

04 **Développement durable** **37**

- > Faire des économies d'énergie dans les établissements de santé38
- > La gestion des déchets dans les établissements de santé39

Modalités d'inscription **p. 40**

956 000 agents
formés dans toute
la France.



Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

Les délégations Anfh accompagnent les établissements dans la gestion de leurs plans de formation : animation de réseaux professionnels, soutien de la professionnalisation des chargés de formation, actions de formation prêtes à l'emploi et gestion financière des fonds. Pour plus d'informations, contactez votre délégation territoriale.

WWW.ANFH.FR

D'un coup d'œil

Présentation générale de l'Anfh

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

Sa raison d'être

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle du secteur sanitaire et social.

La structure repose sur 3 valeurs fondatrices: PARITARISME

Les instances de décision sont composées conjointement de la Fédération hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, CFTC, CFE-CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales aux niveaux national, territorial et régional.

PROXIMITÉ

Avec 16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales, l'Anfh met au service de la FPH des professionnels de la formation spécialisés dans les domaines sanitaire, médico-social et social.

SOLIDARITÉ

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

Zoom sur le projet stratégique 2020-2023

Poursuivre, intensifier ou ajuster les nombreux dispositifs, politiques et actions mises en place en faveur des agents, des établissements et de la qualité de prise en charge des patients. C'est la finalité du nouveau projet stratégique de l'Anfh. Fruit de nombreuses discussions, cette feuille de route redéfinie tous les 4 ans structure l'action de l'Association et précise ses ambitions et priorités.

Articulé autour de quatre ambitions, le nouveau projet stratégique entend inscrire l'action de l'Association en forte cohérence avec un environnement institutionnel en évolution, à la fois dans le champ de la formation professionnelle et dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ou le projet de loi de transformation de notre système de santé induisent en effet de profonds changements qui impactent l'action de l'Anfh, tant au niveau de son positionnement qu'au niveau des attentes de ses établissements adhérents.

Ambition 1

➤ Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents

Ambition 2

➤ Soutenir les politiques RH des établissements

Ambition 3

➤ Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes

Ambition 4

➤ Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur

Financements Anfh

L'Anfh collecte cinq fonds :

2,1%

Plan de formation

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget à la formation.

0,2%

CFP – BC – VAE

Cette contribution est obligatoirement versée à l'Anfh et finance le Congé de formation professionnelle, le Congé pour validation des acquis de l'expérience et le Congé pour bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6%

FMEP

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des Études promotionnelles de l'agent. Les Études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui s'occupe de présenter les demandes de prise en charge à l'Anfh.

4,8%

ESAT

L'Anfh propose, aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), de collecter et gérer la contribution destinée

à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5%

DPC médical

Depuis 2013, l'Anfh gère les fonds de formation et DPC des médecins sur une base volontaire des établissements. L'adhésion leur permet de bénéficier des services de l'Anfh et d'une contribution financière versée par l'ANDPC.

Partenariats financiers

Au niveau national, 2 partenariats structurants se poursuivent actuellement :

- partenariat avec la CNSA sur la qualification des personnels, les ASG et les emplois d'avenir ;
- partenariat avec le FIPHFP sur le handicap (partenariat national se déclinant en régions).

Au niveau régional, à titre d'exemple, sur la période de mise en œuvre du projet stratégique 2016-2019, 125 nouvelles conventions ont été signées toutes délégations confondues.

Les principaux partenaires des délégations sont les ARS, les Conseils Régionaux, les Direccte (Fonds européens FSE), le CNFPT, la CNRACL (FNP) et le FIPH-FP. Les principales thématiques faisant l'objet de conventions partenariales financières en délégation sont les suivantes :

- appui aux politiques GPMC des établissements ;
- élaboration ou renouvellement

de cartographies métiers ;

- soutien financier au développement des Études Promotionnelles ;
- soutien aux parcours qualifiants et certifiants d'agents cibles dans le secteur ;
- appui aux politiques handicap des établissements ;
- soutien des établissements dans leur politique de prévention des risques ou qualité de vie au travail ;
- professionnalisation des acteurs « achats » dans les établissements ;
- soutien aux démarches de certification des établissements et comptabilité analytique ;
- dispositifs en faveur des compétences-clés ;
- soutien spécifique aux politiques formation des petits établissements ou EPHAD ;
- appui au développement de nouvelles modalités d'apprentissage ;
- soutien aux mobilités inter fonctions publiques ;
- dispositifs de simulation en santé...

Les services destinés aux établissements

L'Anfh offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

Un accompagnement spécifique sur la gestion de la formation et des parcours professionnels

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'Anfh accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

Plateforme en ligne pour l'achat de formation et centrale d'achat

La plateforme d'achat en ligne de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'Anfh. Disponible sur le site Anfh.fr, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation.

La plateforme de l'Anfh offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage...

Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions, etc.), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—
Plateforme achat de l'Anfh
plateforme-achats.anfh.fr

Outil de commande en ligne de formations Anfh « La ForMuLE »

L'Anfh étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'Anfh.

Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'Anfh a construit un outil de commande en ligne, permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'Anfh et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'Association.

Les principales fonctionnalités de l'outil seront les suivantes :

- visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'Anfh ;
- rechercher des formations et les enregistrer en favoris ;
- passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés ;
- consulter les données statistiques relatives à ses commandes.

Un seul outil pour gérer les processus de formation

Une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'Anfh. L'ergonomie générale de Gesform Evolution est intuitive, claire et favorise une prise en main rapide. Les équipes des systèmes d'information des établissements ne sont plus sollicitées pour les mises à jour de version. Un outil partagé avec la délégation régionale : les conseillers de l'Anfh utilisent le même outil pour traiter les demandes de financement de formation.

Un outil unique permettant de dématérialiser l'entretien auprès des cadres,



de recueillir les besoins de formation, de saisir les demandes de formation et de générer automatiquement les dossiers acceptés par les commissions de formation, pour constituer un préplan à présenter en Comité Technique d'Établissement (CTE). Possibilité de gérer des plans de formation communs à plusieurs établissements (GHT, directions communes...).

Les cartographies des métiers

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'Anfh développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers, les besoins de formation et d'études promotionnelles.

Datadock

Les instances de l'Anfh ont fait le choix de contribuer au mouvement général visant à favoriser l'amélioration de la qualité des organismes de formation. Datadock contribue à garantir la qualité des organismes de formation auxquels les établissements de l'Anfh font appel.

L'animation des réseaux professionnels

L'Anfh assure des missions de conseil en développant des services personnalisés comme le soutien dans l'élaboration de plans de formation, la mise à disposition de ressources techniques ou encore l'animation de réseaux professionnels. Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'Actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore,

par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

Information des adhérents La Lettre de l'Anfh

L'Anfh diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'Anfh*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

— Les numéros de *La Lettre de l'Anfh* sont disponibles sur anhf.fr.

Informers les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale Anfh ou à partir d'anhf.fr.

Des guides pour les acteurs de la formation

► Coordination de la formation dans les GHT

Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'Anfh propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

► Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF

Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

► Un guide sur l'éligibilité

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

► Un guide des métiers

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

► Un guide technique du DPC

Outil pour faciliter la mise en œuvre du DPC dans les établissements publics de santé, il complète et renforce le dispositif d'accompagnement proposé aux établissements adhérents.

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'Anfh et de ses délégations sont accessibles à partir d'anhf.fr, rubriques « Kiosque » et « Sur le web ».

Dispositif spécifique Multi +

Le dispositif Multi + permet aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel, de repérer les étapes-clés d'une carrière au sein de la Fonction publique hospitalière et de développer une culture commune. Il a été enrichi d'une plateforme de formation en ligne pour améliorer l'interactivité avec le groupe et la mise à jour des contenus.

— Plus d'infos
> www.anhf.fr

Présentation

Une équipe à votre service

Délégué Régional

Joïce Caron
> 04 20 61 01 47
> j.caron@Anfh.fr

Conseillère en dispositifs individuels

Laure Henning
> 04 20 61 01 48
> l.henning@Anfh.fr

Conseillère en gestion de fonds

Sylvie Pietri
> 04 20 61 01 45
> s.pietri@Anfh.fr

Conseillère Formation

Julie Roussin
> 04 20 61 01 46
> j.roussin@Anfh.fr

Adresse

Bâtiment C –
Parc belvédère,
avenue de la Libération
20000 Ajaccio
www.anfh.fr/corse
Tél: 04 95 21 42 66
corse@anfh.fr

En voiture:

Au niveau de l'avenue Bévérini Vico, suivre les panneaux « Les îles Sanguinaires » ou « CNFPT ». Ne pas prendre l'avenue Impératrice Eugénie. Sur l'avenue de Verdun, devant le CNFPT et l'arrêt de bus « CNFPT », prendre

à gauche l'avenue de la Libération, « voie sans issue ». Sonner à l'interphone de la barrière, au nom « ANFH », pour ouverture. L'Anfh se trouve après les deux premiers immeubles, à gauche, en descendant.



Les chiffres-clés 2018



8

Établissements adhérents
À l'Anfh Corse

Adhérents

100%

D'établissements adhérents
au 2,1% – plan de formation



40,6%

Taux d'accès
à la formation

Données financières

4733 K€

Collectés en 2018

Répartition :

3164 Départs en formation
(au titre du plan de formation)

22 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques)*

19 Dossiers VAE en cours de financement*

6 Bilans de compétences financés*

115 Études promotionnelles financées**

3220 K€ 2,1% – plan de formation

920 K€ 0,6% – fonds de
mutualisation pour les études
promotionnelles

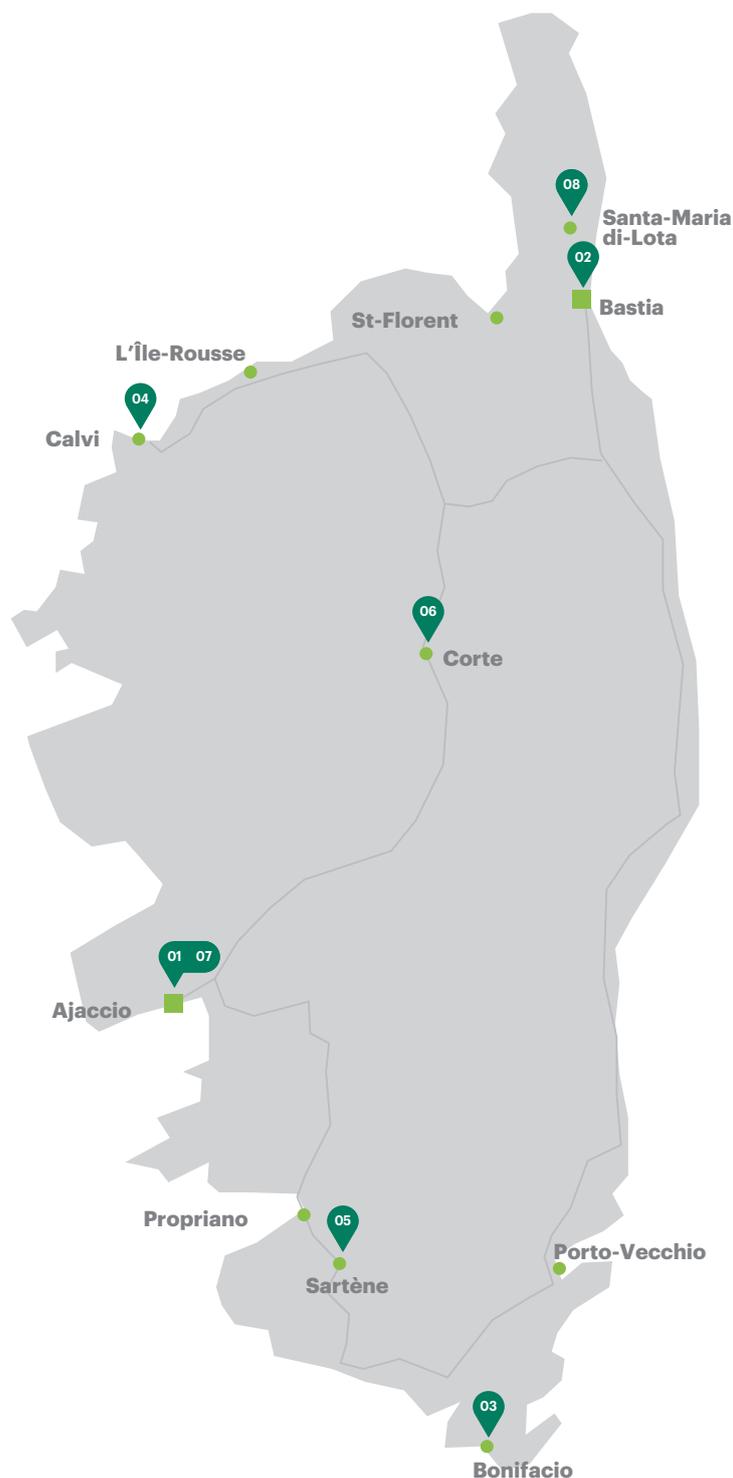
307 K€ 0,2% – CFP/BC/VAE

286 K€ 0,5% ou 0,75% – DPC médical

* Dans le cadre du 0,2% – cfp/bc/vae

** Tous fonds confondus

8 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh



Liste des établissements

1	Centre hospitalier N.D. Miséricorde	Avenue Impératrice Eugénie		20303 Ajaccio Cedex 1
2	Centre hospitalier de Bastia	604 Chemin de Falconaja	BP 680	20604 Bastia Cedex
3	Centre hospitalier de Bonifacio	Lieu-dit Valle	BP 58	20169 Bonifacio
4	Centre hospitalier Calvi Balagne	Lieu-dit Guazzole		20260 Calvi
5	Centre hospitalier de Sartene	Route de Grossa, lieu dit Cacciabeddu	BP 141	20100 Sartene
6	CH Intercommunal de Corte Tattone	Avenue du 9 septembre	BP 41	20250 Corte
7	Centre hospitalier de Castelluccio	Route de Saint-Antoine	BP 85	20176 Ajaccio
8	IME les Tilleuls	Figarella Village		20200 Santa Maria di Lotta

Plan d'actions régionales 2020

Thématiques régionales

01. Prise en charge du patient

Se recentrer sur le patient/résident dans le cadre d'une prise en charge quotidienne | 2 j

Public: Tous agents intéressés par le sujet.

- > 19-20 mars 2020 | Ajaccio
- > 16-17 mars 2020 | Bastia

L'hypnose – Sensibilisation | 2 j

Public: Tous agents intéressés par le sujet.

- > 28-29 mai 2020 | Ajaccio
- > 8-9 juin 2020 | Bastia

L'hypnose dans la prise en charge de la douleur physique et psychologique | 3 j en 2+1

Public: Personnels soignants intéressés par le sujet et ayant suivi le module de sensibilisation.

- > Dates à définir

02. Organisation et stratégie hospitalière

Rôle et place de l'ASH en EHPAD | 2 j

Public: ASH.

- > 12-13 mars | Ajaccio
- > 9-10 avril | Ajaccio
- > 9-10 mars | Bastia
- > 6-7 avril | Bastia

Travailler la nuit | 3 j en 2+1

Public: Personnels travaillant la nuit.

- > 9-10 mars et 31 mars | Ajaccio
- > 6-7 avril et 6 mai | Ajaccio
- > 11-12 mars et 1^{er} avril | Bastia
- > 2-3 avril et 5 mai | Bastia

03. Usagers et familles

L'accueil à l'hôpital | 2 j

Public: Tous agents de la FPH; chacun étant amené à être en contact avec les usagers et/ou leurs familles.

- > 3-4 février | Ajaccio
- > 30-31 janvier | Bastia

La place des familles en institution | 2 j

Public: Tous professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux amenés à accompagner des personnes et leurs proches.

- > 23-24 janvier 2020 | Ajaccio
- > 21-22 janvier 2020 | Bastia

04. Développement durable

La gestion des déchets dans les établissements de santé | 2 jours + 1h30 en visio

Public: Tous agents intervenant dans le processus de gestion des déchets hospitaliers.

- > 6-7 février 2020 | Ajaccio
- > 3-4 février 2020 | Bastia

Faire des économies d'énergie dans les établissements de santé | 1 jour

Public: Tous agents susceptibles d'être en charge ou d'intervenir dans une politique de maîtrise de la consommation d'énergie dans les établissements de santé.

- > 4 juin 2020 | Ajaccio
- > 5 juin 2020 | Bastia

Thématiques nationales

Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé

Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée

Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire

Précarité et rupture des parcours de soin

Les incontournables de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des soins

Accompagner les aidants

Distance relationnelle entre usagers et professionnels : un équilibre à trouver

Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine

Les dates seront définies ultérieurement, sur le second semestre 2020.

CPF, un nouveau dispositif pour votre avenir professionnel



Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

Pour avancer dans votre vie professionnelle, vous disposez d'un nouvel outil: le compte personnel de formation CPF pour développer vos connaissances et compétences. Pour plus d'informations, contactez votre délégation.

WWW.ANFH.FR

Présentation

Projets régionaux PAR 2020

Éthique & numérique

Vers un usage numérique responsable dans les établissements publics de santé et médico-sociaux

L'impact des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est particulièrement sensible en milieu hospitalier. Elles facilitent la diffusion de propos, d'images ou de sons, mais peuvent aussi aller à l'encontre de la vie privée et de la réputation des individus, patients ou professionnels. C'est ainsi que l'omniprésence des smartphones et l'entrée des réseaux sociaux dans la sphère professionnelle génèrent des usages spontanés et bien souvent insouciants, qui induisent des risques croissants dans les pratiques professionnelles :

- utilisation du smartphone pendant l'acte de soins ;
- secret professionnel ou devoir de réserve bafoué sur les réseaux sociaux ;
- risques numériques pour l'établissement (objets connectés mal utilisés, piratage, virus informatiques, etc.) ;
- atteinte à l'image du professionnel, des usagers ou de l'établissement sur les réseaux sociaux.

C'est ce constat qui a incité les délégations Anfh Corse et Haute Normandie à proposer un dispositif d'accompagnement Éthique & numérique, à destination des agents et des établissements, qui comprend :

- des **conférences managériales** à destination des directions et des encadrants (1/2 jour) ;
- des **ateliers de sensibilisation en établissement** pour tout agent intéressé par le sujet (1 jour) ;
- des **formations** permettant de former des « **ambassadeurs** », personnes ressources dans chaque structure (3 jours) ;
- une **formation en mobile-learning : Éthique 2.0**, accessible par tous et donnant les clés pour un usage raisonné du numérique.

Ce dispositif vise à permettre aux agents des établissements adhérents de :

- développer une culture du numérique ;
- avoir une approche éthique / juridique de ses usages ;
- mieux appréhender le fonctionnement des réseaux sociaux, leurs atouts et les risques ;
- maîtriser son identité numérique et protéger l'e-réputation de l'établissement ;
- veiller à la sécurité de son espace de travail au travers des objets connectés ;
- contribuer à réduire la fracture numérique (en lien avec les compétences-clés).

Il vise également à permettre aux encadrants de :

- mieux connaître les risques liés à l'utilisation des NTIC dans l'espace de travail ;
- accompagner les agents afin de favoriser les questionnements dans les équipes et le développement des bonnes pratiques.

PRODIG'

Débuté en 2018, ce projet permet à tous vos agents d'accéder à de nombreuses formations numériques, de type serious game ou *e-learning*.

Il s'adresse à tous avec des sujets variés qui permettent de se former à différentes thématiques :

- troubles du comportement de la personne âgée ;
- soins sans consentement ;
- fiabilisation et certification des comptes ;
- qualité de vie au travail ;
- management d'équipe.

Ces outils impliquent une organisation de la formation adaptée à des modules courts et accessibles sur des supports numériques. C'est pourquoi un accompagnement spécifique vous est proposé afin de réussir cette transformation de l'approche formative : un diagnostic technique vous permettra notamment d'assurer une mise en œuvre sereine de ces nouveaux outils de formation à distance.

Hôpital écoresponsable

Au-delà des réglementations environnementales, le secteur hospitalier a une vocation d'exemplarité et de pédagogie en matière de développement durable. Par ailleurs, les établissements publics de santé fonctionnent 24h/24 et 7j/7, ce qui implique un impact environnemental considérable, au niveau de la consommation d'énergie et d'eau, de la production de déchets, de l'émission de gaz à effet de serre, de la pollution due aux transports des patients, des visiteurs et du personnel, etc. C'est pourquoi il est indispensable que les structures soient en mesure d'identifier leurs impacts environnementaux et puissent agir vers une démarche écoresponsable, aussi bien dans la prise en charge des patients, que dans la promotion d'un bien-être au travail renouvelé.

Afin de vous soutenir dans cette démarche, l'Anfh Corse vous propose :

- accompagnement et conseil « développement durable dans les établissements de santé » :
 - diagnostic,
 - élaboration d'un plan d'action co-construit,
 - accompagnement dans le déploiement du plan d'actions;
- formation continue sur une pluralité de thématiques : gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre, éco-conception des soins, économies d'énergie, etc. (seule une partie sera déployée cette année).

Projet Voltaire

Les fautes d'orthographe dans les écrits professionnels nuisent à sa propre image et à celle de son établissement. Conscient de ces enjeux, l'Anfh propose une formation dédiée à l'orthographe et à la grammaire, que l'on souhaite se remettre à niveau, se perfectionner ou viser l'excellence.

Objectifs :

- réviser les règles fondamentales d'orthographe, de grammaire, de conjugaison, etc. ;
- actualiser son vocabulaire, choisir les termes appropriés, éviter les confusions de mots ;
- connaître les astuces pour déjouer les pièges et maîtriser les subtilités de la langue française ;
- s'attaquer aux difficultés rencontrées au quotidien dans son établissement ;
- acquérir de l'assurance dans la rédaction de ses courriels ou documents professionnels.

Étapes de la formation

Après un test de positionnement visant à déterminer un niveau, la personne est invitée à s'inscrire sur une des trois formules suivantes.

➤ Formule 1

Les fondamentaux – Améliorer et certifier son orthographe et ses écrits.

➤ Formule 2

Supérieur – Perfectionner sa communication écrite et certifier cette compétence.

➤ Formule 3

Viser l'excellence dans sa communication écrite et certifier cette compétence.

L'inscription s'effectue auprès de votre service formation. Chaque agent suit la formule correspondant à son niveau. Il s'agit d'un entraînement en ligne qui ne nécessite aucune installation. Elle est accessible sur ordinateur, tablette et smartphone.

Présentation

Projets régionaux PAR 2020

Nouvelle offre (GPMC)

Adossée au projet d'établissement, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) concilie les intérêts individuels et collectifs en favorisant le développement des compétences.

La formation professionnelle continue en devient alors l'un de ses principaux outils.

Généralement un dispositif de GPMC est composé de deux volets. Le premier est collectif et le second individuel.

➤ **Le volet collectif** détecte les points relatifs à l'évolution des métiers, des emplois, des compétences, des effectifs et anticipe les écarts possibles entre besoins et ressources sur un plan qualitatif et quantitatif. Il définit des règles et moyens facilitant l'ajustement.

➤ **Le volet individuel** vise à promouvoir de manière anticipée le développement des capacités d'évolution de chaque salarié dans le cadre de son parcours professionnel.

L'Anfh continue d'accompagner ses adhérents à la mise en œuvre de la GPMC grâce à une offre renouvelée qui regroupe plusieurs outils.

1. Accompagnement des établissements

sur le développement du management des métiers, emplois et compétences, en lien avec leurs projets sociaux, d'établissements et/ou de territoire. Cet accompagnement modulaire vise notamment à :

- initier ou relancer une démarche métiers-compétences;
- intégrer le management des métiers, emplois et compétences dans les pratiques RH;
- construire et pérenniser des processus RH (recrutement, formation, mobilité...);
- définir et déployer politique, processus et outils prévisionnels, prospectifs et préventifs;
- relier la GPMC aux autres projets RH (QVT, maintien dans l'emploi...).

2. Formation des encadrants

à la réalisation des entretiens professionnels et de formation et à l'intégration du management des compétences dans leurs pratiques managériales.

Objectifs

- Situer le rôle de l'encadrant dans la démarche GPMC et identifier les enjeux individuels et collectifs d'un entretien professionnel.
- S'approprier les concepts-clés associés à la notion de compétences.
- Appréhender la méthodologie d'élaboration d'une fiche métier/emplois/poste.
- Savoir évaluer les compétences réelles au regard des compétences attendues et élaborer un plan d'action pour réduire les écarts.
- Savoir mettre en œuvre les différentes étapes d'un entretien professionnel.
- Établir un lien entre l'entretien professionnel et l'entretien de formation.
- Savoir déterminer des objectifs individuels et collectifs et les moyens associés.

3. Gesform Evolution

Le logiciel de gestion de la formation **GESFORM** a évolué pour intégrer des outils de mise en œuvre et d'administration de la GPMC. Ce module facilite, dans un premier temps, l'état des lieux (première étape de la mise en œuvre de la GPMC avec notamment la cartographie des métiers) et produit, dans un second temps, des statistiques et tableaux de bord nécessaires au pilotage des ressources humaines.

Module 1 Diagnostic

- Dresser un état des lieux de la situation en termes de GPMC.
- Proposer un plan d'actions, avec un accompagnement associé.

Module 2 Formation-action

- Permettre aux acteurs concernés d'acquérir ou de développer des compétences en termes de management des métiers, emplois et compétences.

Module 3 Appui opérationnel / conseil (si nécessaire)

- Faciliter et outiller la mise en œuvre des actions de management des métiers, emplois et compétences.

Axe 1

Prise en charge du patient



AFN

Public

Tous personnels médicaux, paramédicaux, sociaux et personnels d'encadrement et de direction.

Organisé par

Marché en cours

Durée

3 jours en discontinu

Lieu & dates

Seront communiqués ultérieurement.

Renseignements complémentaires

Objectif général : adopter une approche adaptée à la personne âgée hospitalisée dans le cadre d'un parcours de santé coordonné et optimisé.

Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée

Contexte

Aujourd'hui, la France compte 1,5 million de personnes de 85 ans et plus. À l'horizon 2050, elles seront 4,8 millions, ce qui donne la mesure des enjeux du secteur et du défi que représente le vieillissement de la population et le besoin de prise en soin des personnes âgées dans toutes ses dimensions et dans toute son ampleur.

La concertation nationale « Grand âge et autonomie 2019 » met en avant le soutien nécessaire aux professionnels du secteur, notamment la nécessité d'adapter les formations aux évolutions des besoins des personnes âgées. Or le séjour hospitalier peut être un facteur d'aggravation de la perte d'autonomie comme l'a indiqué la Haute Autorité de Santé en 2017 dans son guide sur les points-clés d'organisation des parcours.

Il est ainsi nécessaire d'améliorer un certain nombre de pratiques et d'organisations au sein des établissements de santé et d'adopter une approche adaptée à la personne âgée pour réduire les risques liés à l'hospitalisation.

Objectifs

Objectifs spécifiques :

- appréhender les effets physiques et psychologiques du vieillissement ;
- repérer la personne âgée fragile ;
- adopter une approche appropriée de la personne présentant des troubles neuro-cognitifs ;
- identifier et prévenir les principaux risques liés à l'hospitalisation ;
- évaluer et prendre en charge la douleur du sujet âgé ;
- renforcer sa posture bienveillante dans la prise en soin ;
- intégrer l'aidant à toutes les étapes de la prise en soin ;
- optimiser le parcours intra-hospitalier en fonction de la fragilité de la personne âgée ;
- mobiliser l'expertise gériatrique en fonction des situations rencontrées ;
- identifier précocement les besoins et les attentes de la personne âgée et des aidants en vue du retour au domicile.

AFN

Organisé par
Marché en cours

Durée
21 heures

Lieu & dates
Seront communiqués
ultérieurement

**Renseignements
complémentaires**
Cette action de
formation se décompose
en 2 modules.
> Module 1:
« Vaccination: un enjeu
majeur de prévention en
santé publique ».
> Module 2: « Les
fondamentaux de la
vaccination ».

Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé

Contexte

Le professionnel de santé est un acteur majeur dans la promotion de la vaccination, il s'agit en effet souvent de la personne de premier recours face à un usager et par conséquent son interlocuteur privilégié. Aussi, pour ces professionnels, la maîtrise des bases de la science de la vaccination va permettre à la fois de renforcer leur adhésion à la vaccination et donc d'accroître leur couverture vaccinale mais aussi de diffuser des messages auprès des usagers afin de permettre à ces derniers de retrouver la confiance en la vaccination et d'être à même de prendre une décision éclairée.

Programme

MODULE 1

Vaccination : un enjeu majeur de prévention en santé publique

Public

Tout professionnel hospitalier, y compris professionnel médical en contact récurrent et rapproché avec les patients.

Objectif général

Contribuer à rompre la chaîne de transmission des maladies infectieuses à prévention vaccinale.

Objectifs spécifiques

- > Identifier la vaccination comme élément majeur de santé publique.
- > Utiliser les sources d'informations officielles et validées par les autorités sanitaires.
- > Se référer au calendrier de vaccination.
- > Identifier le bénéfice risque de la vaccination.
- > Expliquer le principe de protection par l'immunisation et l'immunité de groupe.
- > Décoder les fausses informations et rumeurs.

Durée

7 heures

Objectifs

- > Protéger individuellement les personnels des structures de soins.
- > Protéger les usagers de ces structures en évitant des transmissions « soignant-soignés ».
- > Permettre à ces professionnels de transmettre une information validée scientifiquement et d'influer positivement sur la décision de se faire vacciner des usagers dont ils ont la charge.

MODULE 2

Les fondamentaux de la vaccination

Public

Public médical paramédical

Objectif général

Contribuer à rompre la chaîne de transmission des maladies infectieuses à prévention vaccinale.

Objectifs spécifiques

- > Maîtriser les éléments caractéristiques de la vaccination : bases immunologiques, bases juridiques, données épidémiologiques (maladies à prévention vaccinale, organisation et acteurs institutionnels).
- > Maîtriser les éléments de pharmacovigilance et juridique (responsabilités et vaccins).
- > Définir le parcours vaccinal, l'offre de vaccination et les compétences vaccinales des professionnels.
- > Utiliser le calendrier de vaccination.
- > Identifier les cas de recours aux spécialistes.
- > Inciter les usagers à se faire vacciner (entretien motivationnel, réponse aux questions).
- > Collaborer à la promotion de la vaccination au sein de son service ou réseau professionnel.

Durée

14 heures

AFN

Public

Personnels médicaux,
paramédicaux et
sociaux.

Organisé par

Marché en cours

Durée

3 jours maximum

Lieu & dates

Seront communiqués
ultérieurement

Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire

Contexte

Le **plan national de santé publique** « priorité prévention » et la feuille de route à trois ans de la **stratégie nationale de santé sexuelle** (2018-2020) ont fait de la prévention et de la promotion dans le domaine de la santé sexuelle des enjeux majeurs.

La stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) propose une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive, qui vise à garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger, ainsi que le respect de ses droits en la matière, mais aussi à éliminer les épidémies d'IST et à éradiquer l'épidémie du sida d'ici 2030.

La feuille de route santé sexuelle inclut les actions de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle d'ici 2020.

Dans son premier axe « Améliorer l'information et la formation dans le domaine de la santé sexuelle » elle a inscrit comme action n°2 « Former les professionnels de santé à la santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire ».

Objectifs

Objectif général

Aborder les questions de sexualité avec les patients dans le cadre du rôle propre de chacun des professionnels et des pratiques collaboratives.

Objectifs spécifiques

- Définir les concepts de santé sexuelle et reproductive et de droits humains.
- Utiliser les sources d'informations officielles et validées sur les aspects réglementaires et scientifiques.
- Délivrer des informations actualisées dans le cadre de la prévention y compris primaire.
- Identifier les caractéristiques et les besoins des populations les plus exposées.
- Adopter une attitude de bienveillance pour éviter les stigmatisations et les discriminations.
- Accompagner le patient à renforcer son autonomie et sa capacité d'agir sur sa santé sexuelle.
- Repérer les personnes et structures ressources internes et externes.
- Analyser sa pratique professionnelle.

Axe 1

Prise en charge du patient

AFR

Public

Tous agents intéressés
par le sujet.

Organisé par

GRIEPS

Durée

14 heures

Lieu & dates

Groupe 1

Les 28 et 29 mai 2020

Ajaccio

Groupe 2

Les 8 et 9 juin 2020

Bastia

Initiation aux techniques de l'hypnose dans la Fonction publique hospitalière

Contexte

Une hospitalisation, une consultation, un soin génèrent souvent des douleurs et/ou de l'anxiété. Reconnu comme un droit fondamental de toute personne par la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002, le soulagement de la douleur s'inscrit parmi les objectifs à atteindre. Les traitements médicamenteux antalgiques sont les principaux traitements proposés aux patients. L'hypnoanalgésie peut être un complément à ces traitements médicamenteux, en tant qu'approche non médicamenteuse. La HAS évoque l'utilisation de l'hypnose dans différentes recommandations de bonnes pratiques.

Objectifs

- S'approprier les techniques de l'hypnose.
- S'approprier les techniques de l'hypnose pour gérer son stress en situation de travail.
- Connaître les techniques de l'hypnose au service de la prise en charge de la douleur.

Programme

- **Découvrir** les fondamentaux théoriques et scientifiques de l'hypnose, son champ d'application.
- **Intégrer** la communication hypnotique.
- **Expérimenter** la transe hypnotique.
- **Développer** l'implication active du patient/résident pendant le soin.
- **Transférer** ces apports dans ma pratique quotidienne au sein de ma structure.

AFR

Public

ASH.

Organisé par

Formasanté

Durée

14 heures

Lieu & dates**Groupe 1**

Les 9 et 10 mars 2020

Bastia

Groupe 2

Les 12 et 13 mars 2020

Ajaccio

Groupe 3

Les 6 et 7 avril 2020

Bastia

Groupe 4

Les 9 et 10 avril 2020

Ajaccio

Rôle et place de l'ASH en EHPAD

Contexte

Les tâches confiées aux ASH étant différentes d'une structure à une autre, ces derniers (ères) ont depuis longtemps des difficultés à trouver leur place au sein de l'institution.

Souvent peu formés, ils ont besoin de comprendre leur environnement de travail, de développer des compétences techniques et relationnelles et de préciser leur place au sein de l'équipe soignante.

Au-delà du côté technique de cette formation, l'intervenant aura aussi pour ambition de faire prendre conscience aux stagiaires de l'importance de leur rôle, de les valoriser dans leur fonction et de les aider à développer des compétences au service des résidents et, enfin, de les aider à collaborer plus efficacement dans le respect de l'exercice légal de leur rôle à la mise en œuvre des plans de soins élaborés par les aides-soignant(e)s et les infirmier(ère)s.

Objectifs

Poser le cadre réglementaire relatif au rôle de l'ASH dans l'équipe.

Comprendre, grâce à un simulateur de vieillesse, le vieillissement et ses conséquences pour améliorer l'accompagnement des résidents au quotidien.

Améliorer ses pratiques relatives :

- > au service des repas et l'aide à l'alimentation ;
- > à l'hygiène de l'environnement ;
- > à la communication avec le patient/résident, sa famille et l'équipe.

Programme

Poser le cadre réglementaire relatif au rôle de l'ASH.

- > Mieux se situer dans l'équipe de soins et dans l'institution.
- > Faire un soin et prendre soin, la frontière pour les ASH ?
- > Droits et devoirs de l'agent hospitalier.

Comprendre ce qu'est le vieillissement et améliorer son accompagnement.

- > Notions de base sur le vieillissement différentiel.
- > Les conséquences pour la personne dans les gestes quotidiens.
- > Notions de base sur les pathologies liées au vieillissement pathologique les plus courantes.
- > L'aide à l'accompagnement/mobilisation : mieux comprendre grâce à un simulateur de vieillesse.

Améliorer ses pratiques relatives au service des repas et l'aide à l'alimentation.

- > L'importance du repas pour le résident.
- > L'adaptation et l'aide au repas.
- > Le service à table ou en chambre.
- > Quelques difficultés rencontrées par les personnels.
- > La communication inter services, facteur de réussite et d'optimisation de l'organisation.

Améliorer ses pratiques relatives à l'hygiène de l'environnement.

- > Rôle du personnel d'entretien dans la prévention du risque infectieux.
- > Rappel des notions sur les micro-organismes.
- > Précautions standards.
- > Les étapes d'entretien.

Améliorer ses pratiques relatives à la communication résident, famille, équipe.

- > La communication avec le résident et sa famille.
- > Comprendre l'importance de l'écoute et du respect du résident pour son bien-être et celui de sa famille.
- > Quelles conséquences mon comportement a-t-il sur la qualité de la communication ?
- > Savoir transmettre les informations utiles aux autres professionnels.
- > Savoir adapter son attitude lors de plainte, récrimination ou agressivité.

AFR

Public

Tous agents intéressés
par le sujet.

Organisé par

Formavenir
Performances

Durée

14 heures

Lieu & dates

Groupe 1

Les 16 et 17 mars 2020
Bastia

Groupe 2

Les 19 et 20 mars 2020
Ajaccio

Se recentrer sur le patient/ résident dans le cadre d'une prise en charge quotidienne

Contexte

La prise en compte psychologique du patient fait partie intégrante de la qualité des soins même si le soin thérapeutique, reste, bien évidemment, important. Des études font apparaître un besoin important d'écoute et de dialogue de la part des usagers. Le personnel souffre de cet état de fait mais les contraintes de temps sont souvent un frein à la relation humaine. Cette formation a pour objectif de donner des clés pour un mieux-être aussi bien des usagers que du personnel.

Objectifs

- > **Préserver l'identité et l'intégrité** de la personne lors de la prise en soins et de l'accompagnement quotidien.
- > **Prendre en considération** les besoins, les souhaits, les choix de la personne pour adapter la prise en soins au patient/résident.
- > **Savoir identifier les freins** qui éloignent le soignant du patient/résident.
- > **Développer les techniques adaptées** pour placer la personne soignée au centre de la prise en soins.
- > **Mettre en œuvre des techniques de communication** simples pour favoriser la collaboration soignant/soigné lors des soins.
- > **Travailler en équipe**, savoir passer le relais quand l'usure se fait sentir.

Programme

Points clés:

- > précisions des problématiques individuelles et collectives;
- > intention et organisation collective d'une prise en soins centrée sur le patient/résident;
- > quelques rappels concernant les rythmes biologiques...;
- > reconnaître le patient/résident dans sa singularité et son individualité;
- > « oui mais...! »;
- > aptitudes et techniques professionnelles;
- > un malade transparent...;
- > donner au patient la possibilité de « se reconnaître » ;
- > la communication verbale et non verbale: leviers de la relation collaborative lors de la prise en soins;
- > quand l'équipe parle de la personne...;
- > quand l'usure se fait sentir;
- > s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques: plan d'action.

L'Anfh a adhéré en 2018 au GIE « Datadock » pour conforter sa démarche qualité.



Datadock est la nouvelle plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs. Cet enregistrement atteste de la conformité de l'offre de formation aux niveaux critères qualité définis par le Décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

WWW.ANFH.FR

Axe 2

Organisation et stratégie hospitalière



AFN

Public

Toute personne amenée à participer à une téléconsultation (personnels médicaux, paramédicaux et personnels non médicaux).

Organisé par

Marché en cours

Durée

3 jours maximum en discontinu

Lieu & dates

Seront communiqués ultérieurement

Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine

Contexte

Face à l'avènement de l'E-santé, le besoin d'aider les professionnels dans leur adaptation aux nouveaux outils et aux nouvelles pratiques professionnelles devient primordial.

Travailler dans le cadre de la télémédecine questionne la posture, le rôle d'accompagnement des professionnels auprès des patients ainsi que les nouvelles modalités de travail dans des équipes pluriprofessionnelles sur des sites distincts.

Cette nouvelle pratique génère des évolutions d'organisation du travail, de pratiques professionnelles et induit des évolutions des métiers, ce qui nécessite un accompagnement au changement des établissements adhérents Anfh.

La HAS a publié en mai 2019 des recommandations au travers d'un guide de bonnes pratiques « qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise ».

Objectifs

Objectif général

Collaborer dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, dans la limite du périmètre de sa fonction et de manière adaptée à tout type de patient, à un acte de téléconsultation.

Objectifs spécifiques

- Définir l'acte de téléconsultation dans le cadre de la télémédecine et dans le parcours de soins.
- Identifier le cadre réglementaire et juridique de la télémédecine et de la téléconsultation.
- Proposer des outils d'accompagnement des usagers dans l'acte de téléconsultation en cohérence avec les recommandations de l'HAS.
- Adopter une attitude adaptée et rassurante envers le patient.
- Identifier les impacts de la téléconsultation sur l'organisation du travail et les relations interprofessionnelles.
- Identifier les conditions et le matériel nécessaires à la réalisation d'un acte de téléconsultation.

AFN

Public

Tous personnels intervenant sur la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des soins.

Organisé par

Marché en cours

Durée

2+1 jours

Lieu & dates

Seront communiqués ultérieurement

Les incontournables de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des soins

Contexte

Les actions de transformation et de simplification de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des établissements de santé conduisent, dans un contexte de virage numérique, à faire évoluer les activités réalisées par les équipes administratives hospitalières tout au long de la chaîne.

Il s'agit donc de permettre aux personnels concernés d'actualiser leurs connaissances et d'adapter leurs méthodes de travail.

L'enjeu de sécurisation des recettes, prégnant pour l'ensemble des établissements de santé du territoire national et la responsabilité accrue des équipes administratives dans cet objectif, invitent à conjuguer performance des organisations et professionnalisation des acteurs.

Cette sécurisation passe en particulier par une meilleure valorisation des recettes, une baisse des impayés et donc une maîtrise des pertes sur créances ou des admissions en non-valeur (ANV).

Dans ce contexte, la gestion des compétences des acteurs de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement constitue un enjeu majeur du programme national SIMPHONIE piloté par la DGOS afin d'outiller les établissements de santé dans cette démarche.

Objectifs

Objectif général

Assurer au quotidien de manière efficace et appropriée les différentes activités de la chaîne Accueil – Facturation – Recouvrement des soins.

Objectifs spécifiques

- Identifier les enjeux, les grands principes de financement et d'organisation.
- Expliquer les règles de facturation en fonction du type de couverture et du type de risque.
- Analyser les erreurs de gestion, en rechercher les causes et les corriger.
- Instruire un dossier en respectant les règles d'identito-vigilance.
- Accomplir les formalités d'état civil (naissances et décès) appropriées.
- Expliquer au patient la facturation de son dossier et les éventuels restes à charge.
- Détecter les situations de non prise en charge et les conduites à tenir.
- Établir une relation adaptée avec chaque interlocuteur.
- Repérer les indicateurs du processus de facturation – recouvrement.
- Identifier les différents types de recouvrement et de contentieux.

AFR

Public

Personnel travaillant de nuit.

Organisé par

Formasanté

Durée

21 heures

Lieu & dates**Groupe 1**

Les 9 et 10 mars 2020

+ 31 mars 2020

Ajaccio

Groupe 2

11-12 mars 2020

+ 1^{er} avril 2020

Bastia

Groupe 3

2-3 avril 2020

+ 5 mai 2020

Bastia

Groupe 4

6-7 avril 2020

+ 6 mai 2020

Ajaccio

Travailler la nuit

Contexte

L'activité des soins la nuit, l'impact de la nuit sur les malades, la confrontation du personnel soignant à des situations particulières du fait de la nuit et le relatif isolement entraîne une spécificité de l'intervention, un regard particulier sur le risque d'engagement de responsabilité et implique le développement de compétences spécifiques et de savoir-être, afin de :

- > répondre à l'angoisse des usagers ;
- > faire face à des situations d'urgence ;
- > assurer une continuité des soins à travers les transmissions et des dispositifs de coordination avec les équipes de jour.

De plus, la perturbation de l'horloge biologique, par le décalage des cycles biologiques, par la nécessité de se tenir éveillé la nuit et de récupérer le jour (tout en faisant face aux impératifs sociaux et familiaux) n'est pas sans risque de retentissement sur la santé et sur l'équilibre personnel, ce qui nécessite une organisation spécifique pour prévenir au mieux ces risques.

Objectifs

- > Réfléchir sur ses représentations du travail de nuit.
- > Connaître la législation relation au travail de nuit et à ses situations spécifiques.
- > Identifier et comprendre les conséquences physiologiques, psychologiques et sociales du travail de nuit.
- > Savoir verbaliser sur le sentiment de solitude lié au travail de nuit.
- > Savoir positiver en découvrant les avantages à l'isolement forcé du travail de nuit !
- > Identifier les causes de l'anxiété nocturne des malades et/ou résidents et savoir mettre en œuvre des attitudes adaptées.
- > Améliorer la gestion des problèmes liés à la prise en charge des personnes souffrant de démence.
- > La prise en soin des personnes souffrantes et en fin de vie.
- > Améliorer la gestion des problèmes liés au bruit la nuit.
- > Savoir gérer les risques liés à la nuit : les situations d'urgence et la sécurisation du bâtiment.
- > Concrétiser la solidarité jour/nuit.

Programme**Préambule**

- > Travail de nuit : une organisation et des besoins différents.
- > Regards sur les pratiques des professionnels de nuit.

Le travail de nuit du côté de la Loi

- > La législation autour du travail de nuit.
- > Focus sur une difficulté rencontrée par les personnels de nuit.

Le travail de nuit du côté du professionnel

- > J'identifie les conséquences du travail de nuit.
- > Je comprends ces difficultés.
- > Je verbalise mon sentiment d'isolement la nuit.
- > Les avantages à travailler de nuit.

Le travail de nuit du côté de la personne accueillie

- > Pourquoi les personnes sont-elles plus anxieuses la nuit ?
- > Quelle attitude adopter ? Que dire ? Que faire ?
- > Les personnes souffrant de démence : mener une réflexion éthique entre le niveau de risques acceptable, la liberté d'aller et venir et le risque de chutes.
- > Gérer la douleur.
- > Les personnes en fin de vie.
- > Un motif de plainte récurrent des patients / résidents : le bruit la nuit.
- > Organiser les soins en les adaptant au repos de la personne.
- > Focus sur la sécurité de l'utilisateur.

Le travail de nuit du côté de l'équipe de jour

- > Optimiser les relations entre équipes de jour et de nuit.
- > Les transmissions entre les équipes – les moyens.
- > L'élaboration et la mise en œuvre d'outils nécessaires à l'amélioration de la coordination.
- > L'organisation de la nuit.

Axe 3

Usagers et familles



AFN

Public

Tous personnels médicaux, paramédicaux, socio-éducatifs, de rééducation, psychologues et personnels administratifs.

Organisé par

Marché en cours

Durée

2 jours

Lieu & dates

Seront communiqués ultérieurement

Accompagner les aidants

Contexte

Le nombre d'aidants d'un proche fragilisé par une maladie chronique, le handicap, la précarité ou l'âge n'a cessé de croître au cours de ces dernières années et la France en compte actuellement entre 8 et 11 millions.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait état d'une définition juridique et d'une reconnaissance de l'aidant et prévoit des actions d'information, de formation, d'accompagnement et de soutien aux aidants.

Par la suite, de nombreux plans nationaux ont inscrit des mesures visant à développer des actions en faveur de la préservation et/ou de la qualité de vie de ce public, dont on estime que près de la moitié développe une maladie chronique liée au stress et à l'épuisement.

La concertation « Grand âge et autonomie » lancée en octobre 2019 leur a consacré un atelier aboutissant notamment à la recommandation de renforcer le repérage des fragilités des aidants, leur orientation et leur prise en charge par les professionnels de santé et médico-sociaux.

Objectifs

Objectif général

Promouvoir la santé et l'accompagnement de l'aidant en mobilisant de manière personnalisée les ressources existantes.

Objectifs spécifiques

- Définir les rôles et les caractéristiques du proche aidant.
- Identifier les comorbidités liées au rôle d'aidant.
- Repérer les facteurs de risques et les signaux d'alerte de souffrance et d'épuisement de l'aidant en utilisant le cas échéant les outils adaptés.
- Proposer les dispositifs d'aides aux aidants et d'accompagnement de la personne aidée disponibles sur le territoire.
- Sensibiliser l'aidant à la promotion de sa santé.

AFN

Public

Tous publics : personnels médicaux, paramédicaux et administratifs.

Organisé par

Marché en cours

Durée

3 jours maximum

Lieu & dates

Seront communiqués ultérieurement

Distance relationnelle entre usagers et professionnels : un équilibre à trouver

Contexte

La succession de réformes hospitalières et de contraintes financières ont considérablement impacté les organisations des établissements de la Fonction publique hospitalière, entraînant une augmentation sensible de la productivité et de la recherche de performance.

Ces évolutions se sont accompagnées d'une véritable reconnaissance de la place de l'utilisateur dans le système de soins en le positionnant comme partenaire et acteur de sa santé.

Par ailleurs, les nouveaux moyens d'accès à l'information notamment au travers des réseaux sociaux contribuent à un changement de paradigme dans les attentes des patients, amenant les professionnels à adopter de nouvelles postures.

Quelle que soit l'évolution technologique et la reconfiguration du travail, la relation de soins restera au cœur des soins. Celle-ci se traduit entre autres par des postures et une communication qui doivent s'adapter aux transformations institutionnelles et aux pratiques des usagers.

Objectifs**Objectif général**

Maintenir un accompagnement de qualité du patient et de sa famille dans toutes situations, y compris celles d'imprévu et de contraintes.

Objectifs spécifiques

- Définir les concepts « distance relationnelle » et « accompagnement ».
- Analyser les émotions/mécanismes de défense et leurs impacts sur la relation avec le patient et sa famille.
- Distinguer communication, information et relation.
- Développer une relation de confiance avec le patient et sa famille par une information adaptée et renouvelée, dans le respect des règles éthiques et déontologiques, et dans les limites de sa fonction.
- Adapter sa posture dans le triangle équipe soignante - patient - famille en fonction des contraintes situationnelles.

AFN

Public

Personnels médicaux,
paramédicaux, sociaux.

Organisé par

Marché en cours

Durée

3 jours

Lieu & dates

Seront communiqués
ultérieurement

Précarité et rupture des parcours de soins

Contexte

La précarité touche des publics nouveaux et encore mal connus. Son retentissement sur la santé nécessite une connaissance et une adaptation constante pour une prise en charge adaptée. Les acteurs du secteur sanitaire ont un rôle majeur à jouer dans la sécurisation du parcours de soin des personnes en situation de précarité. À cette fin, les professionnels de santé doivent acquérir ou renforcer leurs compétences afin d'assurer une prise en charge globale et adaptée de ces publics.

Objectifs

Objectif général

Collaborer à l'anticipation du suivi des soins et des besoins spécifiques de la personne en situation de précarité à sa sortie afin d'éviter les ruptures de parcours.

Objectifs spécifiques

- Définir la précarité, toutes les formes qu'elle peut prendre, et l'auto exclusion.
- Repérer les signes de la précarité.
- Caractériser les effets de la précarité sur la santé et la santé mentale.
- Mettre en œuvre l'alliance thérapeutique.
- Identifier les dispositifs et les structures adaptés à la prise en charge des personnes en situation de précarité et/ou de migration au niveau territorial et régional.
- Décrire les critères d'admissibilité dans ces dispositifs et structures.
- Identifier les ressources permettant de lever la barrière linguistique.

AFR

Public

Tous agents de la FPH, chacun étant amené à être en contact avec les usagers et/ou leurs familles.

Organisé par

Inforelec

Durée

14 heures

Lieu & dates

Groupe 1

Les 30 et 31 janvier 2020

Bastia

Groupe 2

Les 3 et 4 février 2020

Ajaccio

Renseignements complémentaires

Pédagogie active et variée, basée sur la pratique : analyse de situations, échange de pratiques et d'expérience, travaux de groupes, exercices, mises en situation et jeux de rôles.

L'accueil à l'hôpital

Contexte

La qualité de l'accueil physique et téléphonique constitue un enjeu majeur pour l'image d'un établissement hospitalier, ainsi que pour la satisfaction des patients, des accompagnants et partenaires accueillis.

Cette action permettra aux agents de devenir acteurs d'un accueil de qualité et de se doter d'outils pour gagner en sérénité dans les diverses situations d'accueil.

Programme

JOUR 1

➤ Mieux se positionner comme acteur d'un accueil de qualité au sein de son établissement : les enjeux de l'accueil, les fondements d'un accueil de qualité à l'hôpital, les difficultés de la fonction et des situations d'accueil.

➤ Savoir communiquer, échanger des informations en face à face et au téléphone : langage, adaptation à l'interlocuteur, techniques de communication en face à face et au téléphone.

➤ Optimiser la qualité du premier contact pour instaurer confiance et sérénité : optimiser l'espace d'accueil et l'orientation des visiteurs, respect de la confidentialité, gestion des flux et de l'attente, tenue et posture.

Objectifs

- Mieux se positionner comme acteur d'un accueil de qualité au sein de son établissement.
- Maîtriser les techniques de communication en situation d'accueil pour réussir la prise en charge des patients, des visiteurs et satisfaire leurs attentes.
- Acquérir des outils de gestion des situations difficiles d'accueil.

JOUR 2

➤ Maîtriser les techniques pour prendre en charge le patient/le visiteur et satisfaire ses attentes : la gestion des entretiens d'accueil (simulations).

➤ Savoir gérer la revendication, la critique, l'agressivité : connaître les causes, savoir détecter les risques, savoir désamorcer l'agressivité et résoudre les conflits.

➤ Savoir gérer les situations humaines extrêmes et spécifiques : les bonnes pratiques dans chacune des situations, savoir gérer ses émotions et se relaxer pour faire face.

AFR

Organisé par

Cabinet M-T PAIN
Formation-Conseil

Durée

14 heures

Lieu & dates**Groupe 1**

Les 21 et 22 janvier 2020

Bastia

Groupe 2

Les 23 et 24 janvier 2020

Ajaccio

La place des familles en institution

Contexte

Traditionnellement, quand une personne n'a plus les capacités d'assurer sa protection, cette mission est en principe assumée par ses proches.

Cependant, nous pouvons observer que depuis quelques années, le schéma familial est en pleine mutation. La famille dite « nucléaire » ne traduit plus forcément notre réalité sociologique.

Il faut également souligner l'importance croissante de la personne accueillie et/ou de ses représentants au sein de la vie de l'établissement. Cette collaboration n'est pas toujours évidente, mais s'inscrit dans l'objectif d'offrir à la personne accueillie la prise en charge la plus adaptée à ses besoins. Il conviendra alors de préciser dans quelles mesures la personne accueillie et/ou sa famille peuvent intervenir au sein de l'établissement.

Objectifs

► **Connaître** le cadre réglementaire du partage d'information et du secret professionnel.

► **Savoir prendre en compte** les attentes de la personne accueillie quant à ses relations avec sa famille pour ajuster ses pratiques professionnelles.

► **Susciter** une réflexion sur les leviers d'actions innovants facilitant des temps d'échanges et d'intégration avec la famille.

► **Savoir identifier** le rôle du référent dans la relation avec la famille.

► **Définir** les temps de l'accompagnement professionnel au travers desquels la famille peut être associée.

► **Favoriser** l'ouverture de l'établissement pour susciter la présence et la participation de la famille.

Programme

Connaître le cadre réglementaire du partage d'information et du secret professionnel.

► Conditions de délivrance de l'information sur la personne accueillie à la famille.

► Secret professionnel/la distinction entre secret commun et secret partagé.

Prendre en compte les attentes de la personne accueillie /relations avec sa famille.

► Recueil des attentes et avis des personnes accueillies.

► Mise en place d'un programme d'animation dynamique et effectif au sein de l'établissement.

► Participation des personnes accueillies à l'élaboration du programme d'animation.

Susciter une réflexion sur les leviers facilitant des temps d'échanges et d'intégration avec la famille.

► Aménagement de la communication entre la famille et la personne accueillie.

► Mise en place de procédures et d'outils visant l'amélioration des échanges personne accueillie /famille.

► Participation de la famille au Conseil de la Vie sociale.

Savoir identifier le rôle du référent dans la relation avec la famille.

► Le référent, interlocuteur privilégié de l'établissement auprès de la personne accueillie et de sa famille.

Connaître les moyens et outils existants permettant un accueil de qualité avec la famille.

► Livret d'accueil/règlement de fonctionnement et règlement intérieur /projet d'établissement /questionnaire d'accueil.

Définir les temps au travers desquels la famille peut être associée.

► Les temps d'accompagnement en faveur d'un partage d'informations.

► La participation des proches et de la personne accueillie au projet personnalisé.

Favoriser l'ouverture de l'établissement pour susciter la participation des proches.

► Réflexion de groupe/ Démarche participative.

Axe 4

Développement durable



AFR

Public

Tous agents susceptibles d'être en charge ou d'intervenir dans une politique de maîtrise de la consommation d'énergie dans les établissements de santé.

Organisé par

CNEH

Durée

7 heures

Lieu & dates**Groupe 1**

4 Juin 2020

Ajaccio

Groupe 2

5 Juin 2020

Bastia

Faire des économies d'énergie dans les établissements de santé

Contexte

Les établissements sanitaires et médico-sociaux sont concernés par les enjeux du développement durable en tant qu'acteurs de santé publique et en tant que structures consommatrices de ressources énergétiques. Dès octobre 2009, les fédérations hospitalières, le ministère de l'Écologie, le ministère de la Santé et l'ADEME signaient la « Convention portant engagements mutuels dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec les fédérations hospitalières », concrétisant la volonté des établissements de santé d'intégrer le progrès environnemental dans leurs actions. Cette convention engageait notamment le secteur à réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments. Ainsi, les établissements de santé doivent aujourd'hui intégrer les enjeux du développement durable dans leurs activités. Considérant les restrictions budgétaires qui s'appliquent au secteur, ils ont tout intérêt à conduire des démarches visant à maîtriser la consommation et faire des économies d'énergies.

Programme

- Faire un point sur la réglementation.
- Appréhender les différents types d'énergies consommées dans son établissement de santé.
- Conduire un bilan énergétique.
- Suivre les résultats de l'audit.

Objectifs

- Connaître la réglementation relative à la consommation d'énergie dans les établissements de santé.
- Appréhender les différents types d'énergies consommées dans un établissement de santé.
- Être en mesure de dresser un inventaire des énergies consommées dans son établissement.
- Identifier les points faibles/forts de l'établissement en matière d'émission de gaz à effets de serre.
- Connaître les étapes permettant de conduire un bilan énergétique.
- Connaître les outils et les techniques pour mener un audit énergétique.
- Identifier les acteurs internes et externes auxquels s'associer dans la conduite d'un bilan énergétique.

AFR

Public

Tous agents intervenant dans le processus de gestion des déchets hospitaliers.

Organisé par
INDDIGO

Durée
14 heures

Lieu & dates**Groupe 1**

Les 3 et 4 février 2020
Bastia

Groupe 2

Les 6 et 7 février 2020
Ajaccio

La gestion des déchets dans les établissements de santé

Contexte

L'activité des établissements de santé génère divers types de déchets (déchets ménagers, déchets à risque infectieux ou radioactifs, déchets issus de médicaments...). La gestion des déchets fait l'objet de réflexions et de démarches visant à limiter les impacts négatifs sur l'environnement et à améliorer la sécurité des personnels, des patients ainsi que la qualité des soins. Les pouvoirs publics légifèrent en ce sens. En effet, la nécessité d'une gestion adaptée à ce type de déchets figure dans la convention pour le développement durable entre les ministères chargés de l'Environnement et de la Santé et les fédérations hospitalières. Elle est une des mesures phares en matière d'environnement retenues par les gouvernements depuis 2015. Cet axe est également inscrit dans le manuel de certification V2010, version 2014, par la Haute Autorité de Santé. Les établissements ont ainsi tout intérêt à s'engager dans cette perspective, d'autant plus qu'une gestion des déchets optimisée doit favoriser une valorisation des déchets et à ce titre être économiquement plus avantageuse.

Objectifs

- Appréhender les différents types de déchets en établissements de santé.
- Comprendre la nécessité d'une politique tournée vers la réutilisation et le recyclage par la mise en évidence des différents enjeux qu'elle recouvre (environnementaux, économiques, juridiques, humains...).
- Faire le point sur sa pratique de gestion des déchets et augmenter sa capacité à maîtriser les filières d'élimination et de recyclage des déchets de son établissement.
- Identifier les solutions pour gérer et optimiser la gestion des déchets.

Programme**JOUR 1**

- Notre responsabilité individuelle et collective face aux enjeux environnementaux.
- Les déchets produits en établissement de santé.
- Pourquoi trier efficacement les déchets.
- Vos pratiques actuelles : identifier vos pratiques de gestion, les acteurs impliqués avec les points forts et les points faibles de l'organisation.

JOUR 2

- Débriefing de la 1^{re} journée.
- L'adaptation de la démarche à chaque service et les actions à engager.
- Décrire une organisation optimisée, sur la base des différents critères abordés lors des temps précédents.
- Les actions de changement à engager.

Modalités d'inscription

Formations hospitalières

Les actions de formation régionales (AFR)

Les fonds mutualisés par l'Anfh Corse financent :

- les frais de pédagogie ;
- les frais de restauration ;
- les frais de déplacement et d'hébergement.

Seuls les frais de traitement restent à la charge de l'établissement.

Les actions de formation nationales (AFN)

Les fonds nationaux de l'Anfh prennent en charge les frais de pédagogie. Les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement font l'objet d'un financement de l'Anfh Corse par les fonds mutualisés. Seuls les frais de traitement restent à la charge de l'établissement.

Modalités et délais d'inscription

Les responsables de formation reçoivent par mail le programme et la fiche d'inscription, mentionnant la date limite d'inscription des actions de formation, deux mois environ avant le début de l'action.

Les membres des instances régionales sont également destinataires d'un mail pour information, communication et inscription éventuelle.

Les fiches d'inscription sont à envoyer, dûment remplies, au service de formation de l'établissement dont dépend l'agent. Il se chargera de les communiquer à l'Anfh Corse et de saisir les candidatures sur le logiciel GESFORM.

Il sera toujours possible de modifier ultérieurement les inscriptions, par substitution d'un autre nom d'agent à celui préalablement inscrit.

Consultation sur Internet

Vous pouvez consulter la liste des actions de formation sur le site anhf.fr. Cliquez sur la carte de la Corse puis sur le dernier onglet « offre de formation ». Vous trouverez toutes les actions proposées par la région, ainsi que les lieux, dates et modalités d'inscription.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Julie Roussin

Conseillère formation

- j.roussin@anhf.fr

Modalités d'inscription

Formations Inter-Fonction Publique en Corse – Partenariat 2016-2020

L'Anfh, le CNFPT, l'État et l'IRA ont renouvelé la convention de partenariat inter Fonction publique relative à la mutualisation des ressources humaines et de l'offre de formation entre les trois versants de la Fonction publique en Corse pour la période 2016 – 2020.

Cette convention permet aux 24 000 agents publics de Corse de s'inscrire gratuitement aux actions de formation proposées par les différents partenaires. Vous trouverez ci-après les modalités de prise en charge et d'inscription.

Les instances régionales Anfh ont voté la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des agents bénéficiant de formations ouvertes par la Fonction publique d'État et la Fonction publique territoriale.



Modalités d'inscription

Formations dispensées par la Fonction publique territoriale – CNFPT de Corse

Comment connaître l'offre de formation ?

- Consultez l'offre du CNFPT sur www.cnfpt.fr.
- Le catalogue est dynamique et interactif.
- Entrez les mots clés de votre choix dans le moteur de recherche.
- Dans la limite des places disponibles et après inscription des agents territoriaux, toute l'offre de formation régionale inter collectivité du CNFPT ayant lieu en Corse est accessible aux agents de la Fonction publique hospitalière de Corse.
- L'offre de formation spécifique « préparation aux concours et examens professionnels » n'est pas concernée par ce dispositif.

Comment s'inscrire à un stage ?

Allez sur la page « Offre de formation mutualisée avec l'Anfh, l'État et l'IRA » à partir du moteur de recherche de www.cnfpt.fr.

01.

Bulletin d'inscription

- Téléchargez le bulletin d'inscription pour les agents État et hospitaliers.
- Complétez et imprimez le bulletin ainsi pré-rempli, puis signez-le.
- Faute d'accès à Internet, contactez votre service formation.

Attention : pour que l'inscription puisse être prise en compte, toutes les rubriques doivent être correctement remplies.

02.

Validation

Respectez la procédure de validation propre à votre employeur. Aucun bulletin ne pourra être pris en compte s'il n'a pas été visé par le candidat et par l'autorité.

03.

Envoi du bulletin d'inscription au CNFPT

Adressez votre bulletin au moins un mois avant le début du stage par l'intermédiaire de votre supérieur hiérarchique ou service formation :

CNFPT

- 57, avenue de Verdun – Route du Salario
20000 Ajaccio
- Tél : 04 95 50 45 00
 - Fax : 04 95 50 45 10
 - www.cnfpt.fr – celine.trubert@cnfpt.fr

04.

Sélection des candidatures

- Les candidatures des agents territoriaux étant prioritaires, les demandes d'inscription des agents des Fonctions publiques d'État et hospitalière seront acceptées dans la limite des places disponibles.
- La sélection des candidatures est effectuée sur la base des profils des agents inscrits, de leur motivation, et en dernier ressort de leur date d'inscription.
- En cas d'accord, le CNFPT adresse une convocation par l'intermédiaire du correspondant formation, assortie d'une demande de confirmation de participation.

05.

Confirmation de participation

- Veuillez nous retourner votre confirmation de participation, de préférence par mail auprès de l'assistante concernée, ou par télécopie.
- En cas de désistement, veuillez nous prévenir dans les meilleurs délais pour nous permettre de contacter d'autres stagiaires.

06.

Attestation de participation

En fin de stage, le CNFPT vous adresse, ainsi qu'à l'employeur, une attestation de stage.

Modalités d'inscription

Formations dispensées par la Fonction publique d'État

Comment connaître l'offre de formation ?

- > Allez sur le site www.safire.fonction-publique.gouv.fr.
- > Sélectionnez la région Corse et consultez l'offre de formation.

Comment s'inscrire à un stage ?

Pour vous inscrire, vous avez trois pages à renseigner :

- > vos informations ;
- > vos fonctions ;
- > la finalisation de l'inscription avec mention du courriel de votre responsable hiérarchique chargé de valider votre demande et du courriel du responsable de formation de votre établissement (à chercher dans la liste déroulante).

La validation du formulaire d'inscription génère automatiquement un mail au responsable hiérarchique et au responsable de formation.

- > Le responsable hiérarchique doit valider l'inscription, s'il est d'accord, en cliquant sur le lien reçu dans le courriel, ce qui crée un message au responsable de formation afin qu'il puisse à son tour valider votre demande.
- > La double validation est indispensable pour que la demande soit traitée par l'organisateur de la formation.

Anfh

–

Siège

265, rue de Charenton
75012 Paris

–

01 44 75 68 00
communication@Anfh.fr
www.Anfh.fr

